

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**



MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. BOUNINE), DARSAUT (pouvoir à M. GROUSSET)

Secrétaire de séance : M. CARRERE

24 - 97 - RELEVÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION 1^{ER} SEMESTRE 2024 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

En application des articles R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales, un relevé provisoire des résultats d'exploitation doit être arrêté tous les six mois.

Au 23 mai 2024, ce relevé montre un excédent d'exploitation de 90 521,38 €

Il n'y a pas lieu de prendre de mesure nécessaire pour rétablir l'équilibre du budget de l'assainissement.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 juin 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le relevé provisoire des résultats d'exploitation du budget de l'assainissement ci-après annexé.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 juin 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

